



RAPPORT D'ACTIVITE 2024





PROPOS D'INTRODUCTION

Thomas LEROUX

Directeur général

Cette année marque un tournant important pour notre association. Après plus de 20 ans à la direction du Carrefour Des Solidarités, Ketty SADAI et Olivier ORDRENOU sont partis.

J'ai donc l'honneur de prendre le relais à la tête de notre association après y avoir travaillé en tant que travailleur social il y a quelques années.

C'est avec envie et détermination que je m'inscris dans la continuité de leur travail, tout en impulsant une nouvelle dynamique, fidèle aux valeurs fondatrices de notre association : l'humanité, le respect et la qualité professionnelle dans l'accompagnement des personnes que nous accueillons.



Dans un contexte politique et financier incertain, il est plus que jamais essentiel de réaffirmer notre engagement en faveur d'une prise en charge exigeante, éthique et adaptée aux besoins des publics. Pour cela, je souhaite renforcer les liens entre les équipes à travers des temps communs favorisant l'échange, la cohésion et l'intelligence collective. Préparer notre association à la contractualisation dans le cadre du CPOM constitue également une priorité, afin d'assurer notre pérennité tout en structurant notre action autour d'objectifs partagés et lisibles.

Ces rapports d'activité témoignent du travail accompli par les équipes, de nos réussites et des défis à venir. Il reflète aussi notre volonté d'évoluer ensemble, en préservant ce qui fait notre force : notre engagement quotidien, au service des autres.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Parité

♂ Hommes : 46,9%

♀ Femmes : 53,1%



Nombre de
salariés : 32



Moyenne d'âge :
39,16 ans



Diplômés du
social : 75,9%

Perspectives ... 2025



Engager le travail sur les projets de service 2025 - 2029

Dans la continuité de notre projet associatif, nous souhaitons construire les quatre projets de service de l'association en 2025.

Cette démarche vise à harmoniser nos pratiques, structurer notre identité, valoriser nos compétences et nos actions, tout en affirmant les valeurs qui fondent notre engagement au quotidien.



Construire l'identité associative

Afin de mieux valoriser les actions du Carrefour des Solidarités, nous prévoyons la création d'un logo, d'une charte graphique, d'un site internet et d'une page LinkedIn. Ces outils renforceront notre visibilité, affirmeront notre identité et faciliteront la diffusion d'informations auprès des usagers, partenaires et institutions.



Refonte du pôle administratif

Une refonte du pôle administratif est prévue afin d'adapter son fonctionnement aux besoins actuels de l'association. Cela inclura la redéfinition des rôles, le recrutement d'un nouveau poste, ainsi qu'un travail structurant autour des ressources humaines (clarification des responsabilités, nouvel outil de gestion RH, ...).



CPOM

L'association se prépare à la construction et à la signature du CPOM pour 3 de ses services et pour la fin de l'année 2025. Cet engagement du Carrefour des Solidarités s'inscrit dans la continuité des perspectives précédemment décrites.



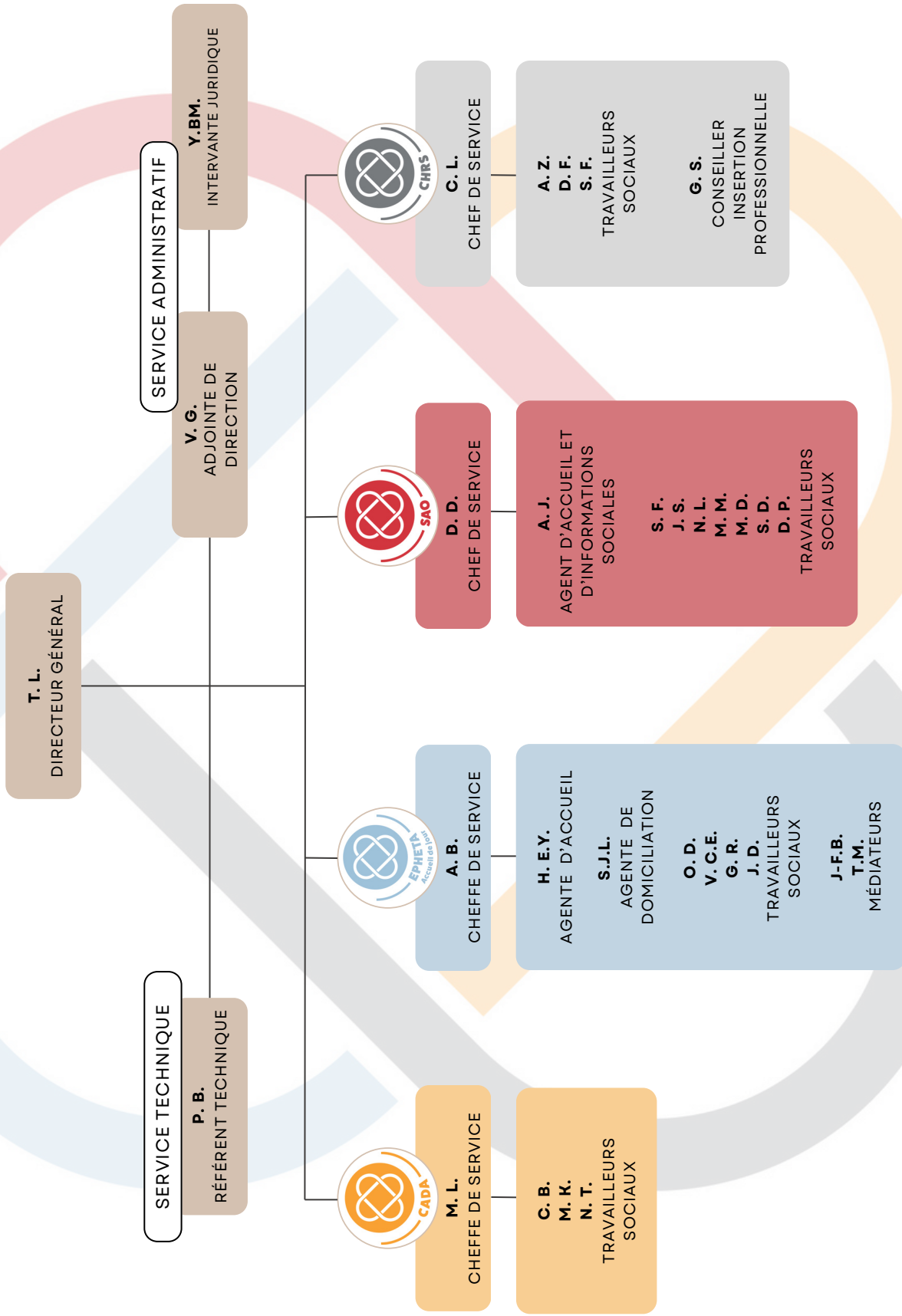
Astreintes

Dans une démarche de renforcement de la sécurité et de la réactivité de nos services, l'année 2025 verra la mise en place d'un dispositif d'astreintes au sein de l'association. Ce système vise à garantir une réponse adaptée en dehors des horaires d'ouverture, tant pour assurer la sécurité des ménages accueillis dans nos logements (CHRS et CADA), que pour intervenir rapidement en cas d'incident ou de dysfonctionnement au sein de nos établissements.



CARREFOUR DES SOLIDARITÉS

ORGANIGRAMME 2024



15, RUE SAINT DENIS, 76000 ROUEN
02.32.10.78.78 / CONTACT@CDS76.FR

CADA

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

NOTRE SERVICE



LA MISSION

Assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social, administratif et juridique des demandeurs d'asile et ce pendant la durée d'instruction de cette demande.



LE PUBLIC

95 places pour personnes seules / familles
Toutes ayant fui leur pays d'origine
et exprimé leur souhait de demander l'asile
auprès de l'OFII.



NOS ACTIONS

- Hébergement
- Domiciliation
- Suivi du dossier de demande d'asile
- Suivi de la situation sociale et administrative
- Accès aux soins
- Favoriser le processus d'intégration
- Proposition d'activités socio-culturelles
- Scolarisation des enfants
- Préparation à la sortie du CADA



NOTRE EQUIPE

- 1 Intervenante juridique
- 3 Travailleurs sociaux
- 1 Agent technique
- 1 Cheffe de service



15 RUE SAINT DENIS 76000 ROUEN



02 32 10 78 78



CADA@CDS76.FR

Sommaire

Eléments de contexte	01
L'accueil	03
L'hébergement	06
L'accompagnement administratif et juridique	09
L'accompagnement sanitaire et social	13
L'accompagnement à la sortie	17
Un accompagnement de qualité	22
Perspectives 2025	23



ELÉMENTS DE CONTEXTE



Réformes législatives et réglementaires :

Le 26 janvier 2024, la loi visant à contrôler l'immigration et améliorer l'intégration a été promulguée. Cette réforme a introduit plusieurs mesures impactant le parcours des demandeurs d'asile :

- Durcissement des conditions d'accueil : des dispositions ont été prises pour restreindre l'accès aux conditions matérielles d'accueil pour certains demandeurs, notamment en cas de départ sans motif légitime de l'hébergement proposé.
- Réforme de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) : jugement par un juge unique instauré, remplaçant la collégialité précédente. Réponse de la CNDA en 1 semaine en juge unique contre 3 semaines en formation collégiale.

Nouvelles exigences de l'OFII : mise en œuvre et impact

Nouveau guide DNA

De plus, à la fin de l'année 2023, l'OFII a refondu le logiciel du Dispositif National d'Accueil (DNA), introduisant de nouvelles fonctionnalités pour mieux gérer l'occupation et les indisponibilités. Cette mise à jour a nécessité une révision de notre procédure d'accueil pour nous conformer aux nouveaux processus, garantissant ainsi le respect des délais tout en maintenant des conditions optimales d'accueil.

Les récentes règles de déclaration des indisponibilités, imposant des délais stricts pour le ménage (3 jours), la désinsectisation (7 jours) et les travaux (30 jours ouvrés), ont eu un impact majeur sur notre activité. Ces exigences sont difficiles à respecter dans notre structure, car nous ne disposons pas de personnel dédié au ménage et les travaux sont réalisés par un agent interne, contrairement aux exigences qui préconisent l'intervention d'une entreprise avec devis et date confirmée.

Typologie des places et accessibilité

Afin de répondre à la demande de l'OFII chaque structure a dû préciser la définition de ses places d'hébergement, incluant la capacité d'accueil, l'adresse et les possibilités d'accueil PMR. Bien que nous n'ayons pas de logements spécifiquement adaptés aux fauteuils roulants, nous avons été invités à identifier des places « PMR - », c'est-à-dire accessibles aux personnes ayant des difficultés de mobilité (déplacements sur de longues distances ou l'accès aux étages). Cependant, cette distinction ne répond pas entièrement aux besoins du public, et nous avons été confrontés à des pannes d'ascenseurs prolongées, impactant non seulement la qualité du séjour de certains ménages « PMR », mais aussi leur sécurité, notamment pour ceux logés aux 3e et 4e étages, où la mobilité devient un réel enjeu.

Nouvelle gouvernance et réorganisation de l'association



L'année 2024 a marqué un tournant pour notre association avec une refonte du pôle administratif et une nouvelle gouvernance. À l'été 2024, un nouveau directeur a pris ses fonctions, succédant au directeur historique, présent depuis la création de l'association, ainsi qu'à la directrice adjointe, également partie. Le service administratif a été entièrement repensé dans ses rôles et son organisation pour mieux répondre aux besoins de la structure. Ces évolutions ont renforcé les échanges entre le CADA et l'administratif, clarifiant les rôles et affirmant notre fonctionnement auprès de la nouvelle gouvernance.

Un CADA engagé et en évolution

En 2024, notre CADA a poursuivi sa mission d'accueil et d'accompagnement des personnes en demande de protection internationale. Cette année encore, nous avons accompagné un grand nombre de personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) et avons été confrontés aux mêmes freins d'accès au logement que l'année précédente. Face à ces difficultés, nous avons intensifié notre recherche de solutions pour favoriser l'insertion des personnes hébergées.

Parallèlement, nous avons renforcé nos actions en matière d'accompagnement social, de santé et d'insertion, tout en impliquant davantage les ménages accueillis dans la création des outils qui les concernent. L'ouverture vers l'extérieur s'est également développée avec de nouveaux partenariats culturels et sociaux, une présence accrue sur des réseaux professionnels et une participation renforcée des salariés sur des temps de formations.

Enfin, la stabilité de l'équipe du CADA a permis d'assurer une continuité essentielle dans l'accompagnement des personnes accueillies et la mise en œuvre de nos actions.

Ce rapport d'activité revient sur ces dynamiques et sur les projets qui ont marqué l'année.



Mise à jour des procédures

De nouvelles procédures et outils ont été mis en place incluant la mission "Habiter", la procédure d'accueil, l'équipement et le suivi des logements, ainsi qu'une réflexion sur nos pratiques, notamment les visites à domicile.



Livret d'accueil

Un livret d'accueil a été créé en collaboration avec les ménages, traduit dans toutes leurs langues pour fournir des informations clés sur leurs droits, les services du CADA et la vie au sein de la structure.



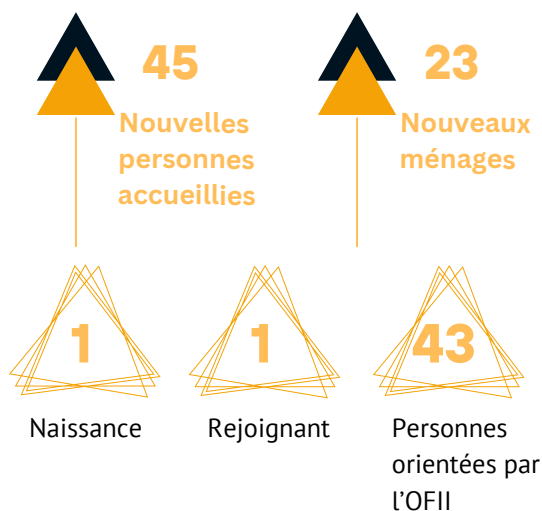
Astreinte

Mise en place d'un dispositif d'astreinte pour le CADA assurant ainsi une meilleure gestion des urgences en dehors des horaires d'ouverture habituels de notre établissement.

L'ACCUEIL



Données chiffrées



Le nombre de nouveaux accueils en 2024 est en légère baisse par rapport à 2023, (où il était de 29 ménages / 53 personnes.). Ceci intervient malgré une accélération des procédures d'asile et une restructuration du DNA visant à favoriser un roulement d'accueil plus rapide. Cette tendance s'explique par la stabilité de notre parc de logements, après la création de 15 places supplémentaires sur les années 2022 et 2023 et la forte présence de personnes BPI en attente d'une solution de logement. Les difficultés à trouver des logements prolongent les séjours au sein du CADA, impactant ainsi le taux de rotation de notre structure.

OPTIMISATION DE L'ACCUEIL

Dans la continuité des efforts engagés en 2023 pour **harmoniser les pratiques d'accueil**, l'équipe du CADA a poursuivi cette dynamique en impliquant activement les personnes hébergées.

L'évolution des délais d'admission a conduit à une **révision des procédures**, en collaboration avec l'agent technique chargé du suivi des logements.

Cette année, nous avons constaté une augmentation des entrées directement en logement, parfois sans interprète, faute de temps pour un entretien préalable en bureau.

Dans ce contexte, **le livret d'accueil** remis dès le jour d'arrivée, joue un rôle clé. Conçu avec les personnes accueillies comme un guide pratique, il présente la structure, le fonctionnement du service et fournit des informations essentielles. Traduit en plusieurs langues il permet de garantir un accès équitable aux informations.



Un second rendez-vous est systématiquement fixé dès le lendemain dans nos bureaux pour une présentation complète des services, suivi d'autres rencontres pour la signature des documents officiels avec la cheffe de service et la mise en place de l'accompagnement juridique.



Chaque ménage accueilli au CADA bénéficie d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance scolaire pour les enfants. Cette année, nous avons changé d'assureur afin d'optimiser la couverture et les services proposés.

LES PERSONNES ACCUEILLIES



Personnes accompagnées sur 2024



Ménages

COMPOSITION FAMILIALE

Personnes isolées

27



Couples sans enfant

5



12

Familles monoparentales



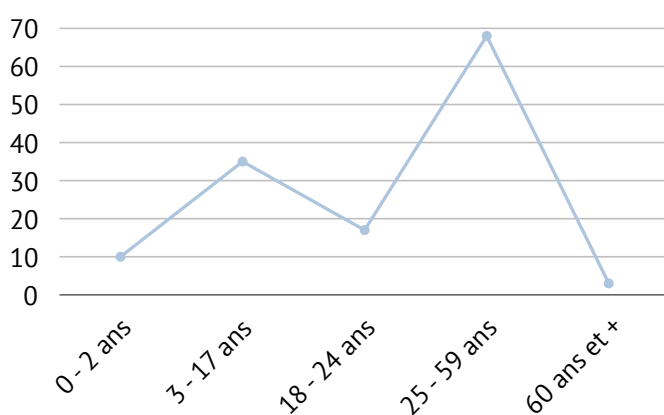
Couples avec enfant(s)

14



Le CADA a accompagné 133 personnes réparties en 58 ménages, un nombre en légère augmentation comparé à 2023 (+ 5 personnes / + 6 ménages).

AGE



L'âge pris en considération ici est celui des personnes au 31/12/24.

45

Enfants mineurs



88

Adultes (10 enfants majeurs)



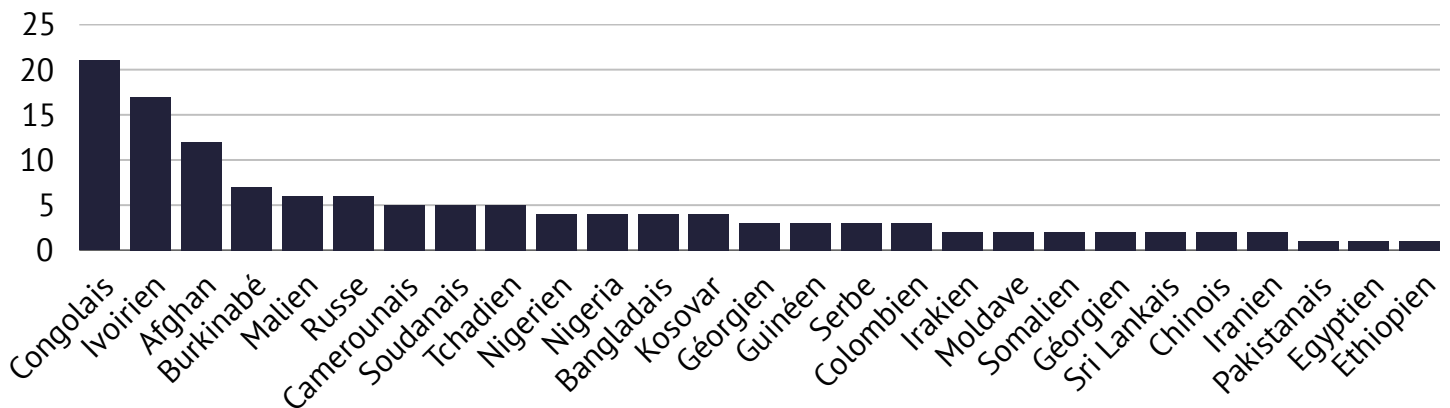
Bien que la majorité des personnes accompagnées se situe dans la tranche d'âge de 25 à 59 ans (68 individus), la présence de 45 enfants de moins de 18 ans, représentant 33,8 % du total, est notable. Par ailleurs, 17 jeunes majeurs ont également été pris en charge au sein du CADA.

L'âge des bénéficiaires influe de manière déterminante sur la nature de l'accompagnement proposé, ainsi que sur les opportunités qui leur sont accessibles, notamment en matière de scolarisation, d'accès à l'emploi et de ressources.

♂ Hommes
71

♀ Femmes
62

NATIONALITÉ DES MÉNAGES



Ce tableau illustre la diversité des nationalités des ménages accueillis en 2024, avec 58 ménages représentant **27 nationalités différentes**.

Les Congolais, suivis des Ivoiriens, constituent les principales nationalités accueillies.

Cette année, la forte présence de personnes originaires de pays francophones nous a conduit à accompagner 56 personnes s'exprimant en français, soit 42 % des personnes accueillies.

L'HÉBERGEMENT



Chaque demandeur d'asile bénéficie d'un hébergement privatif et meublé en « logement diffus », situé sur Rouen et son agglomération (appartements ou maisons pour les familles, studio ou chambres individuelles en cohabitation pour les personnes seules). À noter que plus de la moitié des logements se trouvent à Rouen, notamment tous les studios, ce qui offre une certaine proximité avec le CHU de Rouen et les services de droits commun.



Logements



Communes

Une offre d'hébergement qui reste inchangée en comparaison à 2023.

Notre dame de Bondeville

1 appartement :
T4 – 1 (famille)

Maromme

1 appartement :
T4 – 1 (cohabitations HS)

DEVILLE LES ROUEN

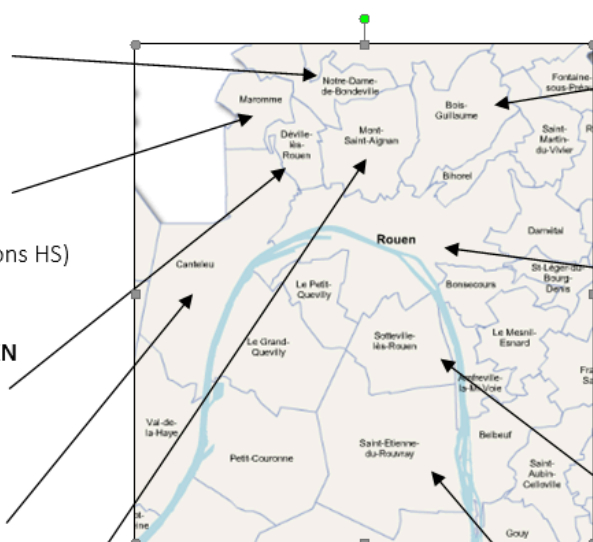
1 appartement :
T2 – 1 (famille)

Canteleu

1 appartement :
T4 – 1 (famille)

Mont Saint Aignan

1 appartement :
T3 – 1 (famille)



Bois Guillaume

3 appartements :
T3 – 2 (famille)
T4 – 1 (cohabitation FS)

Rouen

16 appartements :
T4 – 1 (cohabitation HS)
T3 – 5 (famille)
T2 – 4 (Famille)
Studio – 6

Sotteville les Rouen

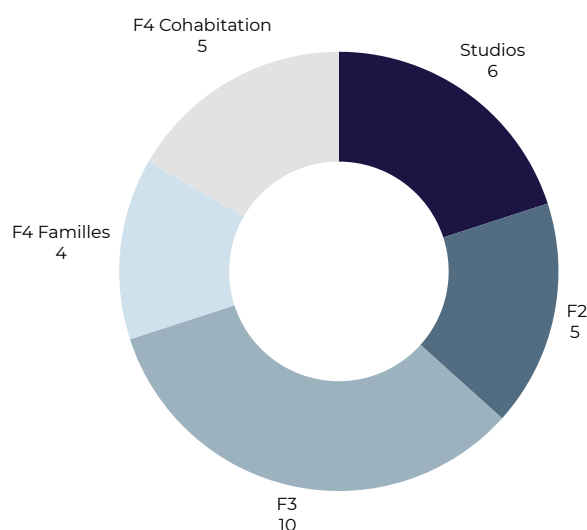
3 logements :
T4 – 1 (cohabitation)
T4 – 2 (famille)

Saint Etienne du Rouvray

3 appartements :
T3 – 2 (famille)
T4 – 1 (cohabitation HS)



LE PARC LOCATIF



Plus de la moitié de notre parc locatif est consacré à l'accueil de familles demandeurs d'asile : couples, couples avec enfant(s), personnes isolées avec enfant(s).

78.95 %
De nos places pour familles

22 appartements sur 30
75 places sur 95



Si notre parc locatif semble répondre à la demande en hébergement supportée par l'OFII, des ajustements ont néanmoins été nécessaires à leur demande en mars 2024.

Nous avons ainsi transformé un logement familial (F4 prévu pour une famille de 5 personnes) en logement destiné à l'accueil de femmes isolées (3 personnes).

Deux places doivent désormais être déclarées comme "indisponibles" chaque mois sur le DNA. Tant que cette indisponibilité est reconnue, et sous réserve de la démarche mensuelle à effectuer, cela n'a pas d'incidence sur le fonctionnement global du CADA.

Notre établissement maintient ainsi sa capacité déclarée à 95 places.

Le nombre de personnes accueillies a toujours été conforme à l'agrément, voire parfois en surnombre ; en raison de situations de sur occupations liées principalement à des naissances survenues au sein des familles hébergées. Il nous a été demandé de déclarer les situations spécifiques (sous occupations / sur occupations), tout en maintenant une capacité théorique fixée à 95 places, bien que les fluctuations rendent ce seuil difficile à respecter.



Au 31/12/2024 ...

+ 4 places

En sur occupations
réparties sur 2 logements



- 3 places

En sous occupations
réparties sur 2 logements



**Taux d'occupation
annuel**

99.25 %



34414 journées effectuées
sur 34675 théoriques



LES COUTS LIÉS AU LOGEMENT

Une rotation plus importante et l'objectif d'un taux d'occupation élevé nécessite un parc de logement entretenu (peu d'inoccupation en raison de travaux), la réactivité de toutes les parties prenantes pour accueillir un nouveau foyer mais aussi une organisation efficiente au sein du CADA (réservation de temps d'accueil par anticipation, kits prêts). Cette rotation nécessite un équilibre parfois difficile à trouver pour maintenir la qualité de l'accompagnement des personnes présentes tout en assurant ce rythme d'accueil soutenu.



9742 €

alloués pour la réalisation
de travaux de réparation et
d'embellissement



23480 €

alloués à l'achat et
au renouvellement
du mobilier

Ce coût reste stable par rapport à 2023.

Il s'explique par l'ancienneté du parc, rénové progressivement, et par l'obligation de remettre rapidement les logements à disposition de l'OFII, nécessitant le recours à des entreprises pour intervenir dans de courts délais. Cette contrainte est renforcée par le guide du DNA, qui impose une facture / un devis d'entreprise pour toute déclaration d'indisponibilité supérieure à trois jours.

Par ailleurs, une partie du public accueilli n'est pas toujours habituée à l'entretien d'un logement. Les situations de cohabitation, sont particulièrement complexes à gérer du point de vue de la préservation du logement.

Le CADA fournit aux personnes accueillies les produits et équipements nécessaires à l'entretien du logement. Malgré l'accompagnement de proximité des référents sociaux sur ces questions, des dégradations persistent.

Concernant le mobilier, les dépenses ont diminué de 30 % cette année, principalement en raison de la stabilité du nombre de logements, limitant le besoin en équipements neufs.

Ces coûts restent toutefois importants, du fait de plusieurs facteurs : l'absence de lieu de stockage qui oblige à des achats ponctuels sans anticipation, l'usure rapide du matériel liée à un usage parfois inadapté, et le recours à du mobilier non conçu pour un usage collectif, souvent moins robuste.

Par ailleurs, le CADA doit régulièrement adapter les logements aux profils des ménages orientés. Ainsi, un logement initialement prévu pour un couple peut être réaménagé pour une femme avec enfant, impliquant notamment le renouvellement de la literie. Trois logements ont ainsi été modifiés en 2024.



L' ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

L'accompagnement des personnes s'articule principalement autour de la constitution et du suivi de la demande d'asile auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), et, le cas échéant, devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Une professionnelle spécialisée en droit d'asile est chargée de cet accompagnement ainsi que de la veille juridique afférente.

L'état de la procédure à l'accueil

Sur 58 ménages accueillis sur l'année 2024 :



Ménages en procédure de demande d'asile normale.



Ménage en situation Dublin et en attente de son rendez-vous de requalification.



Ménages en procédure accélérée.



Ménages requalifiés en procédure normale.

L'accueil de personnes en procédure Dublin, en attente de sa requalification, est une situation nouvelle pour notre CADA. Elle soulève des enjeux spécifiques liés à la gestion de l'attente. À titre d'exemple, la personne concernée a attendu trois mois son rendez-vous de requalification, sans pouvoir déposer sa demande d'asile ni percevoir l'ADA durant les deux premiers mois.

Le dossier de demande d'asile



Dès l'arrivée d'un ménage, l'intervenante juridique entreprend un processus d'accompagnement individualisé, comprenant la révision et la complétion des demandes d'asile, la préparation aux entretiens, ainsi que des conseils pour étayer les récits et les dossiers. Ce processus s'appuie sur des rencontres régulières avec chaque ménage, permettant ainsi de garantir un soutien juridique adapté et de qualité à l'ensemble des personnes accueillies sur le CADA.



15

Dossiers de demande d'asile constitués par les familles sur le CADA avec l'accompagnement de l'intervenante juridique

80

Demandes d'asiles suivies sur l'année (40 ménages)



L'OFPRA



26

**personnes
convoquées
à l'OFPRA**

Lorsqu'une date d'entretien à l'OFPRA est fixée, l'accompagnement dispensé se centre principalement sur la préparation de celui-ci. Sous la forme d'entretiens il est proposé aux personnes d'effectuer une simulation des questions qui leur seront potentiellement posées.

Une pochette est remise à chaque personne convoquée. Celle-ci concentre toutes les informations utiles pour se rendre à l'OFPRA ; plan, trajet détaillé, horaire du train Rouen-Paris ainsi que la copie complète de leur dossier de demande d'asile.



Les recours auprès de la CNDA



L'année 2024 a été marquée par une baisse de 13% du nombre de recours enregistrés devant la CNDA au niveau national, par rapport à 2023. Au sein du CADA, cette tendance se confirme avec une diminution de 25% des convocations à la CNDA, passant de 20 à 15.

L'association a su se créer un réseau d'avocat avec qui elle peut facilement proposer la mise en lien pour les personnes désireuses d'obtenir un suivi sur Rouen.

15

**Demandes d'aides
juridictionnelles
instruit par
l'intervenante
juridique**

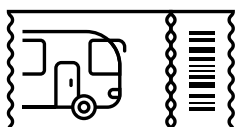
15

**Personnes
convoquées
à la CNDA**

Le cout du transport pour rencontrer l'avocat n'est pas pris en charge par le CADA et n'ouvre pas non plus droit à une allocation de trajet. Le choix d'un avocat plutôt que sa désignation permet ainsi à la personne d'assurer la proximité de ce dernier.

16

Recours suivis



Pour chaque entretien à l'OFPRA ou à la CNDA, l'association remet une allocation de trajet de 50 euros en espèce à chaque personne auditionnée et au responsable majeur si la personne auditionnée est mineur.

Durée de la procédure



335 jours

Délai moyen de traitement de la demande d'asile de l'enregistrement à la réponse définitive (pour les dossiers ayant obtenu un réponse en 2024).

210 jours

Délai moyen du traitement de la demande d'asile pour les ménages dont le dossier est toujours en cours au 31/12/2024

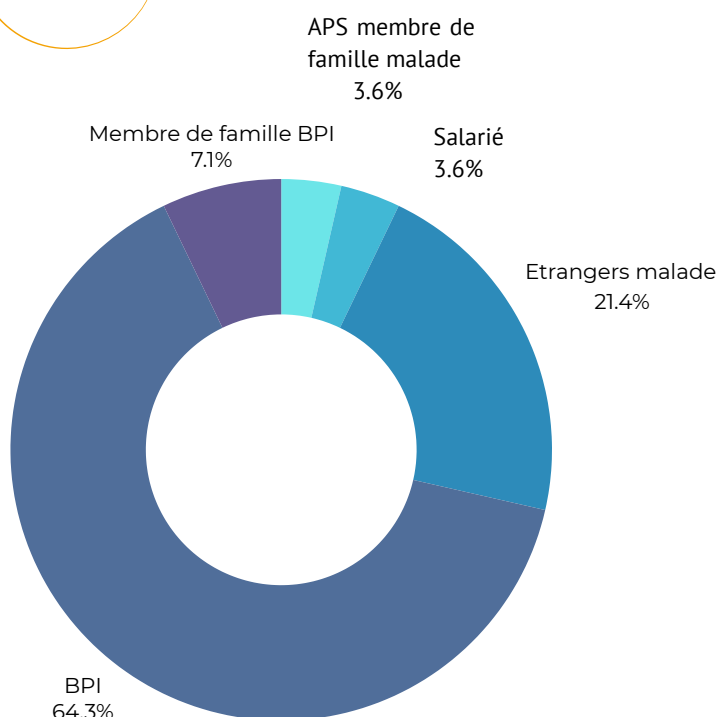
L'État vise un délai moyen de 6 mois (183 jours) entre le dépôt de la demande d'asile et la décision définitive. Au CADA, les délais constatés restent supérieurs, variant de 114 à 711 jours, avec une médiane de 290 jours.

Titres et autorisations de séjour sollicités



Parallèlement à la procédure de demande d'asile et à son issue, l'intervenante juridique informe et guide les ménages dans la constitution des demandes de Titre de Séjour et d'Autorisation Provisoire de Séjour, en tenant compte de leur situation individuelle et des options qui s'offrent à eux.

28 Titres sollicités en 2024 :



Parmi les demandes de titre de séjour déposées en 2024, 6 l'ont été pour des raisons de santé, ce qui témoigne de l'importance de ces problématiques parmi les personnes accompagnées. Toutefois, les ménages se heurtent à la période de carence de trois mois imposée par la Sécurité sociale, rendant difficile l'obtention des documents médicaux nécessaires. Cette contrainte complique particulièrement les démarches, dans la mesure où la demande de titre de séjour pour raisons médicales doit être instruite dans un délai de trois mois suivant l'enregistrement de la demande d'asile.



Les statuts obtenus en 2024

49.4 %

de réponses aux
demandes suivies en
2024

Sur les 40 ménages dont la demande d'asile a été suivie par le CADA en 2024 (80 personnes).

Il est à noter que seuls les adultes ayant soumis un dossier à leur nom sont pris en compte dans ce décompte. Les enfants mineurs bénéficient de la même décision que leurs parents si une demande en leur nom n'a pas été déposée.



38

**réponses définitives
recues en 2024
(22 ménages
concernées)**

Les BPI

Sur les réponses POSITIVES obtenues en 2024, le nombre d'accord global, incluant les décisions OFPRA et CNDA, est de 22 correspondant à 14 ménages.



**Personnes
réfugiées**



**Personne
bénéficiaire d'une
Protection
subsidaire**

57.9 %

des réponses
reçues sont
positives.

Les Déboutés

16 personnes ont été déboutées de leur demande d'asile en 2024 (10 ménages concernés).

Parmi ces 10 ménages, 1 est en situation mixte avec un enfant reconnu réfugié en 2024. Les parents se verront par conséquent attribuer un titre de séjour de 10 ans au motif de membre de famille BPI.

Au total ce sont 39 personnes déboutées qui ont été accompagnées sur le CADA en 2024.



**Personnes
déboutées**

42.1 %

des réponses
reçues sont
positives.



L'ACCOMPAGNEMENT : : : SANITAIRE ET SOCIAL

Trois intervenants sociaux assurent un accompagnement sanitaire et social des ménages accueillis au sein du CADA. Dès leur arrivée, un travailleur social référent leur est désigné pour assurer un suivi personnalisé tout au long de leur séjour.

- L'accompagnement se décline sous plusieurs formes :
- Entretiens individuels au sein des bureaux;
- Visites à domicile ;
- Accompagnements physiques pour les rendez-vous liés aux démarches administratives et sanitaires ;
- Accueil sur rendez-vous pour la remise du courrier et l'aide à sa compréhension.

L'accompagnement social

L'accompagnement social en CADA est individualisé et construit en fonction de la situation administrative, personnelle et familiale de chaque personne accueillie. Il évolue au rythme de l'ouverture des droits et de l'avancée du parcours de demande d'asile.

Pour les personnes en cours de procédure, l'accompagnement porte notamment sur l'ouverture des droits à la sécurité sociale, la demande de Complémentaire Santé Solidaire (CSS), puis, la demande de prestations comme le RSA. Ainsi ces démarches si elle n'ont pas été faite en amont du CADA sont systématiques.



De manière générale, les professionnels accompagnent les personnes dans leur installation dans le logement et dans la découverte de la commune, en les orientant vers les associations locales pour répondre à leurs besoins de première nécessité notamment (alimentation, vêtements). Un travail d'évaluation des besoins est mené dès l'arrivée, afin d'adapter au mieux l'accompagnement proposé et les actions à mettre en place.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la compréhension du fonctionnement des institutions françaises. Les travailleurs sociaux présentent aux personnes les dispositifs existants (CAF, CPAM, impôts, etc.) et les aident à se repérer dans les démarches administratives qu'elles seront amenées à effectuer tout au long de leur parcours.



L'apprentissage du français constitue une demande récurrente de la part de des personnes rencontrées. Les orientations sont réalisées en fonction du lieu de résidence des ménages, en s'appuyant exclusivement sur les associations présentes sur le territoire. Si l'offre reste toutefois relativement réduite et les places limitées au regard de la demande, nous parvenons généralement à identifier une structure en capacité d'accueillir chaque personne.

Armée Du Salut

Secours populaire

Saint vincent de Paul

Secours Catholique

OEPRE

Resto du coeur



L'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle est adapté au statut administratif de chaque personne et aux possibilités liées à son titre de séjour. Selon les situations, cela peut inclure l'aide à la création de CV et l'orientation vers les structures compétentes telles que France Travail, les Missions Locales, le PLIE, le PARE 76 ou encore les CFA. À titre d'exemple, 7 personnes ont été orientées vers les Missions Locales et ont pu bénéficier d'un accompagnement individualisé.

D'autres dispositifs sont également sollicités en fonction des besoins : la Cravate Solidaire, Humando, ou encore d'autres dispositifs d'insertion locaux.



L'accompagnement des enfants



4

Inscriptions pour
une place en
crèche

Pour les familles en cours de demande d'asile dont un enfant est scolarisé, le CADA prend en charge les frais de transport (bus/métro) pour l'enfant et l'un de ses parents, afin de leur permettre de se rendre à l'établissement scolaire.

16

Inscriptions
scolaires via les
mairies

2

Inscriptions
scolaires via le
CIO

Parallèlement, et dans une démarche de soutien aux familles qui en expriment le besoin – ou pour lesquelles nous estimons qu'un accompagnement serait bénéfique – nous les orientons vers des dispositifs adaptés tels que Prev'Parentalité (Emergences) ou la Maison des Familles de Rouen.

Une professionnelle du service représente la structure lors des rencontres du réseau Parentalité/Précarité de la Ville de Rouen.

5

familles
orientées vers
des services de
soutien à la
parentalité





L'accompagnement sanitaire

Parce qu'elles fuient des situations de violence dans leur pays d'origine et vivent un parcours d'exil souvent marqué par des épreuves complexes, les personnes exilées présentent des besoins spécifiques, notamment en matière de santé physique et mentale.

Pour y répondre, et en complément de l'accompagnement quotidien dans les démarches administratives, notre équipe veille à identifier les besoins de chaque personne, à les orienter vers des structures adaptées pour effectuer des bilans de santé et accéder à des soins, qu'ils soient physiques ou psychologiques.

Cela suppose une bonne connaissance des dispositifs du territoire et un réseau partenarial solide. Cette coordination est d'autant plus essentielle que le délai de carence de trois mois avant l'ouverture des droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS) complique une prise en charge rapide et efficace.

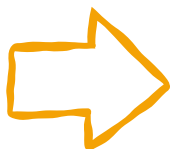
La problématique de santé reste particulièrement prégnante au sein de notre public :

Personnes identifiées vulnérables au regard de leur situation sanitaire :

Les problématiques rencontrées :

24 %

Soit 32 personnes sur 133 accompagnées



19 souffrent de maladies diagnostiquées
6 bénéficient de soins psychiatriques
2 personnes sont en fauteuil roulant
1 personne est hospitalisée (tétraplégique)
2 présentent des troubles du comportement diagnostiqués
1 femme a vécu une grossesse



Décès
survenus
en 2024

Cette vulnérabilité est également marquée par la survenue de **trois décès**, touchant trois ménages différents au cours de l'année, illustrant la fragilité de certaines situations.

De nombreuses orientations vers

ACCES
La PASS
PMI
Etablissement spécialisés (CAMSP, IME, ...)
Suivi psychologique (Terra Psy / CHR / CASP / CMP / CMPP)
Médecins généralistes



Dossiers
"Vulnérabilité"
instruits auprès de
l'OFBRA



Les actions collectives

En complément de l'accompagnement quotidien, l'équipe développe des projets collectifs et socioculturels, en lien avec des partenaires extérieurs. Chaque professionnel encourage la participation des personnes à des activités de loisirs, culturelles ou sportives, essentielles à leur ouverture et intégration sociale.

Une professionnelle de l'équipe est référente sur ces thématiques. Formée régulièrement, elle coordonne les actions collectives, anime le partenariat avec Culture du Cœur, diffuse les propositions d'animations gratuites (via un groupe WhatsApp et par affichage), et représente la structure au sein de réseaux sur la métropole.

L'accompagnement à la vie sociale et culturelle passe également par l'organisation d'animations diversifiées : sorties, temps festifs et temps d'échange, conçus comme des opportunités de lien social et de valorisation des cultures. En 2024, une nouvelle dynamique est née, permettant de renforcer cette dimension collective. Grâce à une mobilisation renouvelée de l'équipe et à l'implication des personnes accompagnées, plusieurs initiatives ont vu le jour, favorisant la participation active et le vivre-ensemble.



CULTURES
DU CŒUR

Actions culturelles et de loisirs

Le CADA est adhérent et bénéficie d'un accès numérique au portail de réservation des événements culturels proposés gratuitement par Culture du Cœur. C'est ainsi qu'en 2024, 61 places ont été réservées sur 13 événements différents (cinéma, cirque, théâtre, musique, matchs).

Temps conviviaux



Un goûter "de l'été" a été organisé afin de se réunir le temps d'une après-midi festive et de présenter toutes les activités ludiques, festives sur Rouen et agglomérations gratuites et accessibles. Enfin, en fin d'année, l'équipe a invité tous les ménages ayant un enfant mineur à charge pour partager un goûter de Noël et nous avons pu grâce à un partenariat avec l'agence immobilière le Moove de Sotteville les Rouen, remettre à chaque enfant un cadeau.

Sorties



Une journée en bord de mer au Havre cet été a été proposée à plusieurs familles en mutualisant avec un autre service de l'association : le CHRS.

Une sortie en forêt pour la visite des œuvres monumentales a été organisée.



Temps d'échanges et de partage sur la vie de la structure

Travail sur l'amélioration de l'accueil avec la création avec les personnes accueillies d'un livret d'accueil traduit dans toutes les langues rencontrées sur le CADA pour donner un maximum d'information utiles.



ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE



En 2024, l'accompagnement à la sortie est resté un axe majeur de notre action et s'est inscrite dans un contexte de forte pression sur le Dispositif National d'Accueil, avec un taux d'occupation moyen de 98 % et des besoins d'hébergement excédant les capacités disponibles.

La fluidité des structures d'accueil du DNA constitue un enjeu stratégique des politiques publiques. Elle impacte directement l'organisation et les missions de notre établissement, renforçant l'importance d'un accompagnement de qualité dès l'arrivée des personnes.

Les sorties du CADA, multiples et complexes, exigent une vigilance accrue pour garantir le respect des droits des personnes mais aussi des échéances imposées et adapter les démarches en fonction du statut administratif de chaque ménage.



Personnes ayant quitté le CADA en 2024.
Répartis en **20 ménages différents**.

12

Personnes Bénéficiaires
d'une protection
internationale (6 ménages)

19

Personnes déboutées
de la demande d'asile
(11 ménages)

7

Personnes ayant
abandonné leur demande
d'asile (3 ménages)

Un professionnel de l'équipe, référent pour les questions liées au logement et aux sorties, assure les missions suivantes :

- L'inscription sur SYPLO des ménages ayant une demande de logement active, ainsi que le suivi et la mise à jour des dossiers.
- Le lien avec les bailleurs, notamment par l'envoi mensuel d'un tableau récapitulatif présentant la situation des ménages en attente de logement.

La sortie des personnes BPI



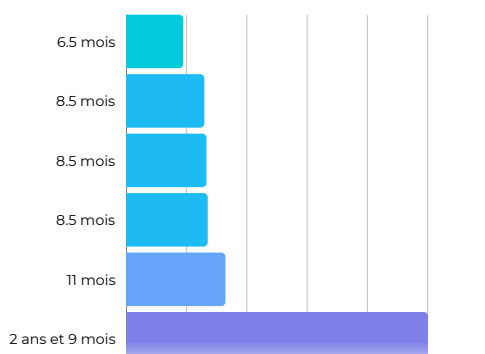
Durée du séjour à compter du statut

Conformément au contrat de séjour, les ménages BPI bénéficient de leur maintien au CADA pour une durée de trois mois à compter de la notification de leur décision de demande d'asile, renouvelable une fois. Cependant cette période est couramment dépassée.

100%

Des ménages BPI ayant signé leur notification de sortie du CADA ont sollicité et bénéficié d'une prolongation exceptionnelle de séjour validée par l'OFII.

Durée de séjour des 6 ménages



Le graphique présente ici les durées de séjour des ménages BPI à compter de l'obtention de leur statut.

- 4 des 6 ménages ont quitté le CADA après une durée comprise entre 6,5 et 8,5 mois, ce qui reste proche du délai contractuel,
- Une famille a nécessité un maintien exceptionnel de plus de 2 ans sur l'établissement.

Bien que la plupart des ménages parviennent à sortir dans un délai raisonnable après la décision positive, certains cas spécifiques nécessitent des accompagnements prolongés et adaptés.

Les principaux freins à l'accès au logement / hébergement repérés sont :



Les difficultés administratives liées à l'obtention du titre de séjour pour les parents d'enfants BPI (absence de ressources), les couples en situation administrative mixte (1 BPI et 1 débouté), rendant impossible l'accès à un logement social et la prise en compte du partenaire pour le calcul des droits : cela a été notamment le cas pour le ménage resté 2 ans et 9 mois.

La tension sur le logement social sur Rouen et agglomération reste l'un des facteurs les plus important de l'allongement des durées de séjour. pour illustrer ce propos, au 31/12/2024, 18 ménages BPI (46 personnes) sont encore présents sur le CADA.



D'autres freins sont également à prendre en compte, notamment **l'accès à des ressources stables**, en particulier pour les jeunes de moins de 25 ans, ainsi que la **maîtrise insuffisante de la langue française**, qui peut limiter l'accès à l'emploi et freiner l'intégration des personnes.

Solutions / motifs de sortie



2 ménages ont intégré un **logement autonome du parc privé**, répartis en 2 ménages différents.



3 Ménages ont intégré un **Logement autonome du parc public** soit 9 personnes.

1 ménage a intégré un **CHRS - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale** soit 1 homme seul.

Bien que de nombreuses opportunités s'ouvrent aux BPI **dès l'obtention de leur statut**, elles surviennent après une attente souvent longue liée à la procédure d'asile. Dès l'obtention de leur statut, **les démarches, nombreuses et rapides, exigent une forte réactivité des ménages**. Par ailleurs, le temps administratif nécessaire à l'ouverture de certains droits (notamment auprès de la CAF) reste incompressible.

Chaque référent accompagne les ménages dans la création et la mise à jour de leur demande de logement social. Il veille à l'élargissement des vœux géographiques et la présentation et la mobilisation des dispositifs existants (CHRS, HOPE, IML, etc.).



Afin de renforcer cette dynamique, un membre de l'équipe a été désigné comme "réfèrent logement". Il assure l'inscription et la mise à jour régulière du dossier sur la plateforme Syplo, envoie des sollicitations régulières aux bailleurs sociaux, et participe aux rencontres et actions partenariales. L'année 2024 a notamment été marquée par le développement de nouveaux partenariats, en particulier par la rencontre avec les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS) du secteur, afin de favoriser la captation de logements dans le cadre du dispositif IML.



Au 31/12/2024, sur les 18 ménages (46 personnes) BPI toujours accueillis sur la structure :

- 2** ont reçu une proposition de logement et l'ont acceptée. Ils sont en attente d'une date d'entrée dans les lieux.
- 14** ont une demande de logement social active et sont reconnus prioritaires SYPLO, avec une ancienneté allant d'1 mois à 21 mois. 2 sont reconnus prioritaires DALO depuis 16 mois et 1 mois.
- 2** ne perçoivent actuellement aucune ressource (parent d'enfants BPI et jeune de - de 25 ans). Faute de pouvoir accéder à un logement autonome, des demandes d'admission en CHRS ont été déposées.



La sortie des personnes Déboutées



Le séjour des personnes déboutées

Les personnes déboutées font face à des droits limités et à une forte pression pour quitter l'établissement et trouver à se reloger dans un délai très court (1 mois après la fin du mois suivant la décision). Même préparée, leur sortie reste un choc mettant fin à leur espoir de stabilité en France.

Durée de séjour dans sa globalité

Séjour le plus court : 5.5 mois
Le plus long : 3 ans et 5 mois



Les chiffres présentés ici révèlent des écarts importants dans les durées de séjour. La gestion des sorties des personnes déboutées reste complexe : bien que les personnes soient informées durant tout leur parcours de cette possible issue, leur départ est rendu difficile de part l'absence de solution de logement stable. L'envoi de la MED et, dans certains cas, du RMU, déclenche souvent leur départ. Tandis que les mises en demeure sont automatiques, les RMU sont dépendants des situations individuelles. En cas de vulnérabilité (santé, demande de titre en cours), la préfecture évite d'engager cette démarche coûteuse et risquée sur le plan judiciaire. De fait, les familles se maintiennent comme dans le cas de celle restée plus de 3 ans. Dans ce cas précis, leur départ a fait malheureusement suite au décès d'un membre et au retour des autres au pays.



Durée de séjour à compter de la décision

Séjour le plus court : 1 mois
Le plus long : 3 ans
8 ménages ont quitté le CADA dans les 6 mois suivant leur décision.

Quelques données ..

2 ménages ont respectés le délai de sortie imparti contractuellement.

Tous ont reçu une mise en demeure de quitter l'hébergement **-MED-**

5 ménages ont fait l'objet d'un Référé Mesure Utile **-RMU-**

La loi du 26 janvier 2024 a renforcé les outils juridiques à la disposition des préfectures pour accélérer les procédures de sorties des établissements et notamment en facilitant le recours au Référé Mesure Utile.



Au 31/12/2024, sur les 5 ménages déboutés (11 personnes) toujours présents sur la structure :

- 1** A reçu une mise en demeure de quitter le logement et doit comparaître début janvier dans le cadre d'un Référé Mesure Utile (RMU).
- 1** a fait l'objet d'un RMU, mais le Tribunal administratif a annulé la demande d'expulsion en raison de la vulnérabilité d'un membre.
- 3** ne sont pas concernés par les RMU notamment du fait des soucis de santé importants présents chez les ménages. Chacun des 3 ont des demandes de titre de séjour ou d'APS en cours auprès de la préfecture.





Solutions / motifs de sortie



19 personnes déboutées ont quitté le CADA en 2024



8

ménages (14 personnes) sont partis sans solution d'hébergement stable. Chacun a pu bénéficier d'un rendez-vous au SAO afin d'être informé sur le 115 et les dispositifs de mise à l'abri.



1

famille (2 personnes) a sollicité une aide au retour via l'OFII vers son pays d'origine, suite au décès du père.



3

personnes issues de trois ménages distincts sont décédées en raison de graves problèmes de santé.

Abandons du logement

La loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration a introduit plusieurs dispositions affectant directement les conditions de sortie des CADA : et notamment la clôture de la demande d'asile en cas de sortie non justifiée : Si un demandeur quitte son hébergement sans motif légitime, sa demande d'asile peut être clôturée, entraînant la fin de ses droits à l'hébergement et à l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA).



En 2024, 3 ménages (7 personnes) ont quitté leur logement prématurément : l'un a été incarcéré suite à un mandat d'arrêt international, une famille est retournée dans son pays d'origine, et une personne est partie sans prévenir. Aucun de ces ménages n'avait terminé sa procédure d'asile.

UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ



Interprétariat



Les professionnels du CADA ont recours à l'interprétariat pour garantir un accompagnement de qualité. L'association prend également en charge la traduction de documents, réalisés par des traducteurs assermentés, après validation par l'intervenante juridique.

L'augmentation du nombre de personnes en début de procédure cette année a entraîné une hausse significative des besoins en traduction, et donc des coûts pour l'association.



Interventions
de traducteurs
Soit 188 heures

- ▶ FIA (en présentiel)
- ▶ Cabinet RICK (téléphonique)



Documents traduits

- ▶ 71.5 pages
- ▶ 3 cabinets / associations différentes

Les allocations et prêts



5 familles ont été bénéficiaires des allocations de trajets scolaires



Afin de répondre aux délais de mise en place des cartes ADA, aux blocages éventuels et aux situations particulières, l'association a opté pour la mise en place de prêts et d'avances.

Vie professionnelle

L'équipe du CADA est restée stable sans changement de professionnels.



L'Analyse des Pratiques Professionnelles - APP

Les séances d'analyse des pratiques, organisées sur 3h mensuellement et permettant un temps d'échange et de réflexion commun entre deux services de l'association, se sont poursuivies dans la continuité des années précédentes, contribuant au renforcement de la collaboration interservices.

Les rencontres

Visite de la CNDA : Une partie de l'équipe s'est rendue à Paris pour une journée d'immersion à la CNDA. Cette visite a permis d'assister à plusieurs audiences et de mieux appréhender les lieux et le déroulement des procédures, afin de mieux préparer les personnes concernées.

Les formations

En 2024, les professionnels ont poursuivi leur montée en compétences en participant à plusieurs sessions de formation proposées par des organismes spécialisés tels que la FTDA, le GISTI, la FAS ou Forum Réfugiés. Au total, sept formations ont été suivies au sein de l'équipe.

Perspectives ... 2025



Relocalisation des bureaux



Engagée en 2024, la recherche de nouveaux locaux plus accessibles se poursuivra en 2025. Le projet vise à faciliter l'accès au service pour les personnes accueillies, et à permettre la mise en place d'activités collectives sur site.

Amélioration du parc locatif



Une réflexion sur la qualité des logements sera poursuivie, en lien avec les bailleurs et partenaires. L'accent sera mis sur la performance énergétique, le confort, et l'adaptation des logements à la composition et aux besoins évolutifs des ménages.

Élaboration du projet de service 2025–2029



L'année 2025 marquera le lancement du nouveau projet de service pour la période 2025–2029. Un cabinet a été identifié en 2024 pour accompagner cette démarche à l'échelle de l'ensemble des services de l'association.

Renforcement des partenariats locaux



Renforcement des partenariats locaux : en lien avec les collectivités, les associations de quartier, les structures de santé, etc., afin de mieux inscrire le CADA dans son environnement local.

Adaptation aux évolutions du cadre légal



Les évolutions annoncées de la politique migratoire imposent une adaptation constante. Une veille juridique renforcée sera nécessaire en 2025 pour ajuster nos pratiques et maintenir un accompagnement pertinent et réactif.

Ecoute et évaluation

Un axe prioritaire sera le développement d'outils d'évaluation et de mesure de la satisfaction des personnes accueillies. L'objectif est de mieux comprendre leurs besoins, d'ajuster les modalités d'accompagnement et d'améliorer la qualité globale du service rendu.

Développement des temps collectifs

Les temps d'échanges collectifs seront amplifiés en 2025. Ils permettront de favoriser l'expression des personnes de renforcer la cohésion entre les ménages accueillis et de proposer des espaces de sensibilisation autour de thèmes variés.

Procédures

Continuité dans la création et révision de toutes les procédures et notamment celle de la participation financière à l'hébergement, adaptation de la charte des droits des usagers, en association dès que possible avec le public accueilli.

